



## Conseil d'Administration de l'ENTPE du 22 mars 2011

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Directeur de l'ENTPE,

La Commission Exécutive du SNITPECT-FO réunie les 17 et 18 mars 2011 se réjouit de la présence de Jean-François Monteils, Secrétaire Général du MEDDTL en tant que représentant de la Ministre, au Conseil d'Administration de l'ENTPE. Nous attendons maintenant que la Ministre vienne à l'école, éventuellement pour la signature du contrat d'objectif.

Cette représentation au plus haut niveau de la tutelle est pour nous un signe fort de l'implication du Ministère pour l'ENTPE et son avenir.

Nous profitons de cette première réunion du Conseil d'Administration avec le Secrétaire Général du MEDDTL pour rappeler l'engagement du SNITPECT-FO, à l'origine de l'école, dans sa création à Paris puis à Lyon, dans son positionnement en tant que grande école d'ingénieur et dans ses changements de statuts. Aujourd'hui au sein du Conseil d'Administration, le SNITPECT-FO oeuvre encore pour l'avenir de l'ENTPE notamment à travers son projet stratégique et son contrat d'objectif avec le MEDDTL.

Nous réaffirmons la spécificité de l'ENTPE une école qui forme des ingénieurs de missions publiques de haut niveau scientifique et technique capables d'exercer leurs métiers dans les domaines de l'aménagement durable des territoires, tant au service de l'Etat (ministères et établissements publics), qu'au service des collectivités territoriales et des employeurs privés.

Les évolutions des missions du MEDDTL vers des fonctions plus régaliennes qu'opérationnelles ne sauront pas se faire, ni se gérer, sans l'aide d'ingénieurs formés dans le respect d'une stratégie pilotée par le Ministère. Cette stratégie à la fois thématique et sectorielle est aussi politique et économique, elle touche également les thèmes de recherche qui doivent correspondre aux besoins de la profession des secteurs du ministère.

A ce titre, nous rappelons que le projet stratégique, adopté en 2010, tient compte des évolutions du ministère et des besoins d'ingénieurs évoluant dans les cadres de catégorie A et A+ du MEDDTL et répond à cette ambition. La mise en œuvre du contrat d'objectif, validé par le Conseil d'Administration, fixe un volume plancher

d'une centaine de recrutements externes d'élèves ingénieurs fonctionnaires issus des classes préparatoires aux grandes écoles.

En ce qui concerne la place de la recherche au sein de l'ENTPE, nous rappelons que l'ENTPE est une entité faisant partie intégrante du Réseau Scientifique et Technique. Par ailleurs, nous considérons que les laboratoires de l'ENTPE constituent un outil pédagogique essentiel (et obligatoire?) à la formation des ingénieurs, comme l'exige la Commission des Titres de l'Ingénieur. A ce titre, il nous apparaît indispensable de renforcer le lien entre enseignement et recherche. Dans ce cadre, la collaboration des laboratoires à des entités de recherche plus larges ou des partenariats ne doit pas obérer l'inclusion des laboratoires dans le dispositif de formation des ingénieurs. La structure de gouvernance interne de l'école n'est-elle pas le meilleur moyen de mettre toutes les forces de l'école au service de l'excellence de sa formation ?

Par ailleurs nous rappelons la nécessité pour le ministère de former des ingénieurs fonctionnaires qui puissent poursuivre par un cursus doctoral afin que le ministère responsable de politiques publiques sectorielles soit porteur d'innovation et de richesses pour le futur.

Nous considérons que la « professionnalisation » du corps enseignant à travers la mise en place d'enseignants-chercheurs est une piste à étudier mais à construire de façon spécifique par notre ministère et sans qu'elle porte atteinte à la participation externe, du monde de la recherche et du monde professionnel à la formation des ingénieurs.

Enfin, nous rappelons l'urgence de la mise en œuvre des collèges de domaines d'enseignement afin d'assurer l'adéquation de la formation aux besoins des différents employeurs.